



Projet de territoire 2021
durable et solidaire



PAYS DU CLERMONTOIS

Sommaire

	<i>pages</i>
Avant-propos	3
Diagnostic du territoire	5
1. Éléments historiques	7
2. Éléments géographiques	11
3. Principales données	15
4. L'action intercommunale	19
Les axes du projet de territoire	21
Axe 1. Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire	23
Axe 2. Conduire la transition écologique du territoire	30
Axe 3. Approfondir les solidarités au sein de notre territoire	36

Le Projet de territoire durable et solidaire
de la Communauté de communes du Clermontois
a été élaboré par Emmanuel Bellanger - Chargé de mission,
en collaboration avec la commission dédiée,
de mars à novembre 2021.

Avant-propos

Le Projet de Territoire Durable et Solidaire de la Communauté de Communes du Clermontois était en cours d'élaboration alors même que s'achevait la préparation du 1^{er} volume du 6^e rapport du GIEC (groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat).

Plus précis et plus alarmiste que les précédents rapports qui se succèdent depuis plus de 30 ans, ce texte, publié en août 2021, met fin à l'illusion d'une possible hausse des températures à 1,5° C, émet des doutes sur une capacité à limiter à + 2° C le réchauffement climatique planétaire et propose d'envisager le scénario d'une augmentation des températures de 4° C, entre la période préindustrielle et l'année 2040.

Nonobstant le caractère instable de l'environnement climatique dans lequel évoluera notre planète, donc notre société, et bien entendu notre territoire, les élus du Pays du Clermontois ont accepté de répondre à l'appel de l'État pour réfléchir aux décisions et actions en leur pouvoir, à mener dans les 10 à 15 prochaines années, soit une projection sur deux mandats. Un groupe d'élus communautaires et municipaux s'est emparé de ce sujet et a, dès la première réunion, particulièrement insisté sur l'attention portée aux conséquences environnementales des actions qui, par leur cohérence globale, formeront un projet pour le territoire du Clermontois.

Le dernier texte du GIEC ne peut que les encourager à réfléchir dans ce sens, car c'est bien à chaque échelon de décision que se joue l'enjeu de la survie de l'humanité telle que nous la connaissons.

Il aurait pourtant pu être tentant de s'interroger sur la réalité du principe - pourtant constitutionnel - de la libre administration des collectivités territoriales (et par conséquent de leurs établissements publics de coopération intercommunale), alors même que les services de l'État ont, dans la décennie précédente, obligé les dernières communes à intégrer une intercommunalité puis, dernièrement, contraint les territoires à soumettre le bénéfice de la politique de relance économique européenne à la compatibilité des décisions projetées par les élus communautaires aux priorités définies par l'État.

L'équilibre entre liberté communale (et par extension territoriale) et rationalité des dépenses de l'État a bien entendu toujours représenté un débat dans la gestion publique de notre République fraîchement décentralisée.

On pouvait donc s'interroger sur l'opportunité pour la Chambre Régionale des Comptes, en 2020, de presser fortement le Pays du Clermontois à adopter un projet de territoire, puis sur la légitimité pour les services du ministère de l'Intérieur, un an plus tard, d'orienter la rédaction de ce projet par rapport aux priorités du plan de relance édictées par le gouvernement.

Force est de reconnaître, à l'aune de l'urgence climatique dans laquelle nous semblons irrémédiablement plongés, que la rationalité des dépenses publiques comme la cohérence des décisions politiques imposent un cadre dans lequel les élus du Pays du Clermontois, mesurant leur responsabilité à l'échelle du territoire qu'ils administrent, acceptent volontiers de se soumettre.

Le contexte de pandémie dans lequel le travail préparatoire de ce projet de territoire a baigné n'a que renforcé, s'il en était davantage besoin, le sentiment que les orientations à définir pour les années à venir devaient être réalistes et compatibles surtout avec les enjeux du changement climatique.

Le contrat de relance et de transition énergétique lancé par l'État en début d'année 2021 a donc servi de repère pour préparer un projet de territoire que les élus ont qualifié de durable et solidaire, car le contexte environnemental, sanitaire ou économique n'a pas obéré l'ambition de poursuivre le développement et la cohésion du territoire du Clermontois.

Rédiger un projet de territoire maintenant représente donc finalement une opportunité, car les contraintes ci-dessus énoncées et unanimement admises, doivent être perçues comme les bases incontournables de notre réflexion et susciter, en cette période de relance planétaire, des orientations qui font écho aux priorités définies par nos partenaires institutionnels et financiers.

Lionel OLLIVIER

Président du Pays du Clermontois

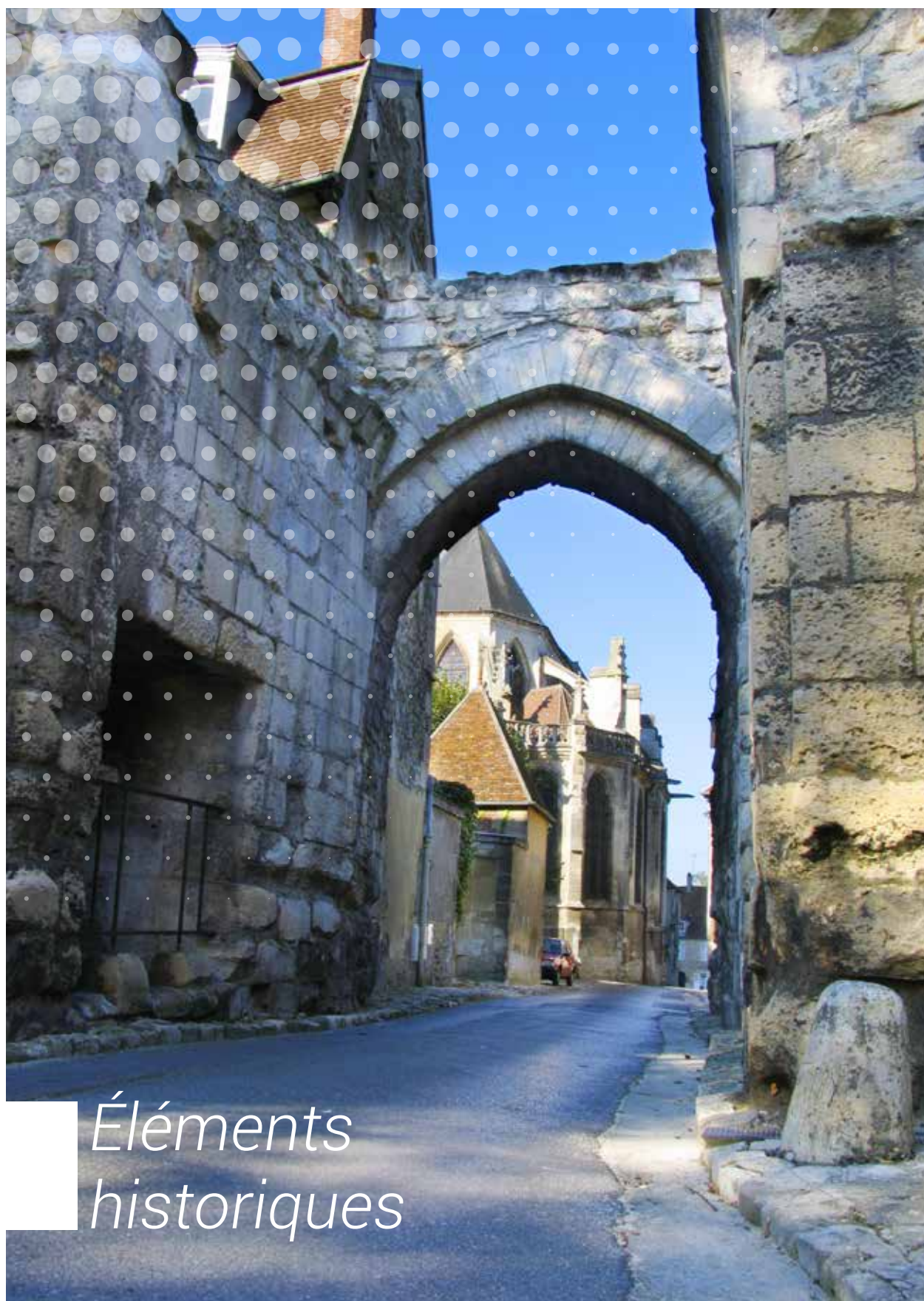
Diagnostic du territoire

Préparer l'avenir, fixer des orientations, décider de modifier l'existant suppose un consensus minimum dans le regard porté sur l'état actuel du territoire et de ses habitants. Et pour décrire, comprendre, analyser utilement le Pays du Clermontois contemporain, il faut aussi porter attention à l'histoire de ce territoire, sa formation, son développement.

Prendre comme naturelle la composition actuelle du Pays du Clermontois, rassembler les différentes statistiques et études réalisées par les nombreux organismes qui, chacun dans son domaine, scrutent les différentes parties de notre vie sociale, risquerait de ne pas permettre de comprendre ce qui est observé.

Aussi est-il indispensable pour tenter d'élaborer un diagnostic du territoire du Clermontois, d'en aborder son histoire et sa géographie, avant d'observer la population qui y réside et de décrire enfin le développement des champs d'intervention de l'établissement public.





Éléments
historiques

1. ÉLÉMENTS HISTORIQUES

Une construction ancienne et progressive

À l'heure où ces lignes sont écrites, le Pays du Clermontois rassemble encore 19 communes. Mais, portant sur un travail de prospective, le projet de territoire a été volontairement bâti à partir et au bénéfice de 18 communes, considérant que la validation par l'État du retrait de la commune d'Ansacq n'était qu'une formalité administrative réclamant patience !

Cette précision nécessaire est en elle-même une illustration qu'il n'est pas de territoire naturel, lorsque l'on s'en remet aux Hommes pour se regrouper, en vue de gérer les affaires qu'ils définissent comme communes. Le Pays du Clermontois est un territoire qui s'est constitué peu à peu à partir de 1960. Mais c'est bien dans l'histoire de quelques communes de ce territoire que l'on peut en comprendre son équilibre actuel.

Ville fortifiée s'étant développée autour d'un château défendant les limites nord du petit Royaume des Capétiens au XI^e siècle, Clermont est de création récente, comparée à d'autres habitats paléolithiques retrouvés dans les vallées de la Brèche et du Thérain. Clermont n'est donc pas un habitat naturel : la butte est une contrainte, notamment en approvisionnement en eau et en possibilité de construction.

Toutefois, cette butte a donné une vocation de centre de décisions, militaire puis administratif pour la gestion du comté, sans d'ailleurs susciter le développement d'activités économiques plus étendues que nécessaires pour servir sa population.

A son apogée, le comté de Clermont s'étendait au nord jusqu'à Montdidier et au sud jusqu'à Beaumont-sur-Oise.

Peut-être à cause de son appartenance à la famille royale, la ville de Clermont va être assise sur un très petit territoire lors de la création et donc du découpage des communes en 1790. Et par la suite, les élus locaux n'auront de cesse de convaincre l'État d'élargir les li-

mites communales, ce qui sera accepté plusieurs fois au XIX^e siècle et également en 1959.

Ce dernier agrandissement du territoire communal, mal vécu par trois voisines rognées, va d'ailleurs accélérer la création d'une intercommunalité sur le Clermontois dès 1960.

Il faut dès à présent noter que cet échelon administratif, appelé à cette époque "district urbain", venait tout juste d'être imaginé par l'État, principalement au profit des grandes agglomérations (Ordonnance n°59-30 du 5 janvier 1959).

Plusieurs facteurs ont incité les services préfectoraux à proposer aux élus de Clermont et des villages environnants de devenir pionniers en matière d'intercommunalité.

C'est d'abord la situation de l'hôpital psychiatrique interdépartemental, alors plus grand hôpital dans cette spécialité en France, qui interpelle les pouvoirs publics. En croissance permanente depuis l'après-guerre, l'établissement est menacé de fermeture par l'État à cause de la vétusté de son système des eaux (adduction comme évacuation) et parce que les communes qui entourent l'hôpital enfouissent sous ses terres leurs ordures ménagères, et ce dorénavant trop près des bâtiments de soins. Par ailleurs, l'accroissement du nombre d'agents hospitaliers entraîne une forte demande de logements.

Ces problématiques concernent donc plusieurs communes et Clermont, seule, ne dispose pas des capacités financières pour assumer ces nouveaux investissements. Même le récent agrandissement de 1959 du territoire communal au détriment d'Agnetz, Breuil-le-Vert et Fitz-James ne peut développer la commune suffisamment rapidement pour pouvoir y faire face.

En 1960 les communes d'Agnetz, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Clermont et Fitz-James créent donc le dixième district urbain de France, rassemblant comme compétences l'eau et l'assainissement, la gestion des ordures ménagères, la construction de logements, la culture ainsi que le développement économique et le service d'incendie.

Une certaine répartition des rôles des communes dans cette nouvelle entité doit s'instaurer. Elle est l'objet d'après discussions, même si les services de l'État se

montrent rassurants quant à l'homogénéité fiscale qui découlerait rapidement de nouveaux textes, pourtant jamais parus.

Et c'est ainsi que le partage fait de Breuil-le-Sec la commune qui accueillera la zone industrielle et de Clermont celle où seront bâtis les logements sociaux, répondant certes à un cruel besoin, mais augmentant rapidement de près d'un quart sa démographie.

La population clermontoise participe financièrement au fonctionnement de la structure intercommunale, laquelle investit notamment dans la création et le développement d'une zone industrielle sur Breuil-le-Sec. Et ce tandis que l'augmentation soudaine de sa population contraint Clermont à prendre seule en charge les coûts des équipements et services à la charge de la commune (écoles, halte-garderie, ...).

Or, fiscalement, en France durant toute la seconde moitié du XX^e siècle, la part payée par les entreprises va croissant dans les ressources budgétaires des communes. À Clermont, au contraire, entre un commerce de proximité raréfié par la création de zones commerciales dans le département et une zone artisanale disparue dans le quartier de la gare, les charges fiscales ne pèseront quasiment plus que sur les ménages. Structurellement, en dehors de l'augmentation de ses taxes communales, le développement de la ville de Clermont ne peut plus passer que par l'intercommunalité.

La conséquence principale de cette situation, qui marquera durablement les relations entre les élus des communes, aura été une méfiance vis-à-vis des volontés clermontoises d'intégration de nouvelles compétences au sein du district. Ainsi, pendant plusieurs décennies les élus de Clermont ne pourront accéder à la présidence de la structure intercommunale, occasionnant certainement une faiblesse de cette ville-centre, ce qui peut expliquer par la suite un manque d'attractivité pour étendre l'intercommunalité aux communes de son bassin de vie.

Car l'intercommunalité, poussée par les services de l'État tous gouvernements confondus, va s'épanouir dans le paysage administratif local français.

Pendant 31 ans, les élus des cinq communes pionnières apprendront à travailler ensemble, et sur des compétences peu à peu élargies. Autour d'elle, d'autres

intercommunalités sont créées, plus vastes mais sur un nombre de compétences moins élevé, ce qui rassure certainement les élus des communes rurales qui composent l'environnement du Clermontois.

Entre 1992 et 2012, 11 communes vont rejoindre le district, qui se transforme en communauté de communes en 1999.

Et il n'est donc pas surprenant de constater que sur les cinq communes de l'Oise n'ayant adhéré à aucune structure intercommunale en 2013, trois se situent à proximité du Clermontois.

Il convient ici de rappeler qu'une autre entité intercommunale avait été également formée assez tôt (1963) entre Mouy, Bury et deux autres communes, mais qu'elle sera dissoute en 2002 après de longues années de blocage, né d'un sentiment d'iniquité face à une commune-centre accueillant la plupart des équipements intercommunaux.

Le regard tourné vers les soixante ans d'intercommunalité met donc en évidence l'existence d'une structure intercommunale ancienne, aux compétences larges, ayant rassemblé petit à petit des communes environnant un noyau originel, sans que cette extension progressive ne procède d'une action politique proactive ou d'une logique de bassin de vie.

L'expérience du travail intercommunal est ainsi très variable selon les communes. Des efforts de pédagogie, d'explications sont donc nécessaires pour faire avancer les dossiers de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes, d'autant qu'historiquement les élus ont toujours souhaité travailler de façon consensuelle. Le mode de gouvernance actuel est issu de cette longue histoire, héritier des craintes comme des souhaits de renforcer davantage la coopération entre les communes.

Ce qui pourrait apparaître comme une faiblesse est bien aujourd'hui une force dans la gestion des affaires du Clermontois. Plus personne ne conteste la nécessité de se regrouper en intercommunalité pour gérer des dossiers communs : l'environnement financier, juridique, la transversalité croissante des sujets ordonnent un travail commun.

La longue expérience de l'intercommunalité dans le Clermontois n'est donc pas qu'un élément de commu-

nication souvent employé, mais bien un terreau fertile qui a permis peu à peu d'intégrer et de nouvelles communes, et de nouvelles compétences.

Après avoir balayé l'histoire de la formation de notre intercommunalité, il nous faut nous tourner maintenant vers la géographie qui ne manque pas de dicter aussi l'usage humain du territoire rassemblant ces 18 communes.





Éléments géographiques

2. ÉLÉMENTS GÉOGRAPHIQUES

Paysages et occupation du territoire

Situé en plein centre du département de l'Oise, le Pays du Clermontois ne se définit pas particulièrement par une unité paysagère, ce qui en fait d'ailleurs tout le charme.

Si la géologie nous révèle que le département de l'Oise est assis sur des couches sédimentaires liées aux immersions successives, elle distingue toutefois une partie constituée de calcaire grossier et une autre constituée de craie à silex. Il se trouve que le territoire intercommunal est situé sur ces deux formations géologiques.

La géologie permet d'expliquer la formation de paysages naturels. Le département est divisé en neuf unités paysagères et nous retrouvons dès lors, sur le territoire intercommunal, deux paysages appelés le Clermontois et le Plateau Picard, dont la démarcation peut être grossièrement identifiée par la Route Nationale 31.

Le Clermontois au sens géologique est un massif calcaire traversé par les vallées du Thérain et de la Brèche, séparant plusieurs plateaux. Quoique non navigables, ces deux rivières disposent d'un débit d'eau qui a permis la production d'énergie à des fins artisanales puis industrielles (moulins isolés ou associés à des entreprises). Ces activités ont assez peu survécu jusqu'à nos jours, mais ont influencé la répartition de l'habitat. L'alternance de vallées et de plateaux crée une diversité de paysages particulièrement charmante. Le massif du Clermontois étant constitué d'une assise calcaire, l'habitat traditionnel et rural a principalement été construit à partir de ce matériau. Au XIX^e siècle, l'industrialisation a toutefois introduit l'utilisation de la brique. On retrouve celle-ci essentiellement dans les vallées, au sein des bâtiments industriels et des habitations qui y sont liées. Son utilisation s'est aussi diffusée plus largement, seule ou en mélange avec la pierre calcaire. Le bâti associant brique et pierre est assez emblématique du paysage du Clermontois.

Le Plateau du Pays de Chaussée, qui est la majeure partie du Plateau Picard sur laquelle s'étend le nord de l'intercommunalité du Clermontois, est une terre plutôt vallonnée, composée de grandes cultures ponctuées de bosquets et de boisements. Le bâti traditionnel est en torchis et bois mais tend à disparaître, tandis que se maintient la construction en pierre, parfois avec un mélange de briques notamment sur les nombreux pignons à "couteau picard".

Il ressort de ces caractéristiques géologiques et paysagères que la Communauté de communes du Clermontois est un territoire plutôt "vert", couvert par des espaces agricoles (à 60 %) et par des espaces naturels. Les modes d'occupation du territoire sont généralement conduits par la proximité des cours d'eau et des voies de communication.

Notre territoire en atteste et la dimension économique va expliquer l'accroissement de la démographie de certains villages.

Le Thérain est ainsi une vallée qui développe assez tôt, sous l'Ancien Régime, l'activité artisanale des communautés humaines qu'elle nourrit. Et au XIX^e siècle, lors de l'essor de l'industrie dans notre pays, des communes comme Mouy et Bury s'accroissent au détriment de villages axés uniquement sur la production agricole.

La ville de Clermont, à l'image de la vallée de la Brèche, ne bénéficie pas d'une même expansion économique, et son importance sur le plan administratif, déjà soulignée, lui confère un autre rôle sur le territoire.

L'arrivée du chemin de fer va toutefois bouleverser le rapport entre les bourgs-centres et les villages environnants, développer certaines activités économiques et apporter des populations nouvelles.

La ville de Clermont, qui accueille très tôt une gare ne va pas pour autant voir d'activités industrielles se développer, l'Asile d'aliénés restant le principal bénéficiaire de ce nouveau moyen de communication qui nous rapproche de Paris.

Les deux guerres mondiales sont fatales à la plupart des activités de petite industrie du Clermontois, tandis que le pôle industriel Mouy-Bury se maintient jusqu'à la désindustrialisation accélérée de notre pays à partir de la première crise pétrolière.

La seconde moitié du XX^e siècle est également marquée par une transformation de l'agriculture qui accélère l'exode rural, au profit de la création de grosses entreprises agricoles dans notre région devenant essentiellement céréalière.

Les petits villages qui sont les moins isolés perdent certes de la population, mais l'habitat est en partie maintenu voire rénové par l'apparition de résidences secondaires, acquises par des familles habitant Paris ou sa première couronne.

Ce phénomène sera remplacé ensuite par l'acquisition ou la construction de résidences principales par des familles chassées par le coût du foncier dans cette même sphère géographique.

La pression foncière de l'Ile de France va ainsi favoriser l'étalement de l'habitat au détriment des espaces agricoles.

Certes, les zones urbanisées ainsi que les zones industrielles et commerciales se concentrent majoritairement autour des axes routiers majeurs traversant le Pays Clermontois. Mais l'étalement de l'habitat concerne toutes les communes, en zone rurale, comme dans le périurbain où se forment des conurbations.

La densité de population sur le territoire se révèle donc forcément hétérogène (de 28 hab./km² à Rémécourt, jusqu'à 1753 hab./km² à Clermont).

Ainsi, même s'il n'y a pas de grandes villes sur le territoire, le sentiment de pratiquer un mode de vie urbain existe et cohabite avec celui d'être dans le périurbain voire dans un mode de vie rural.

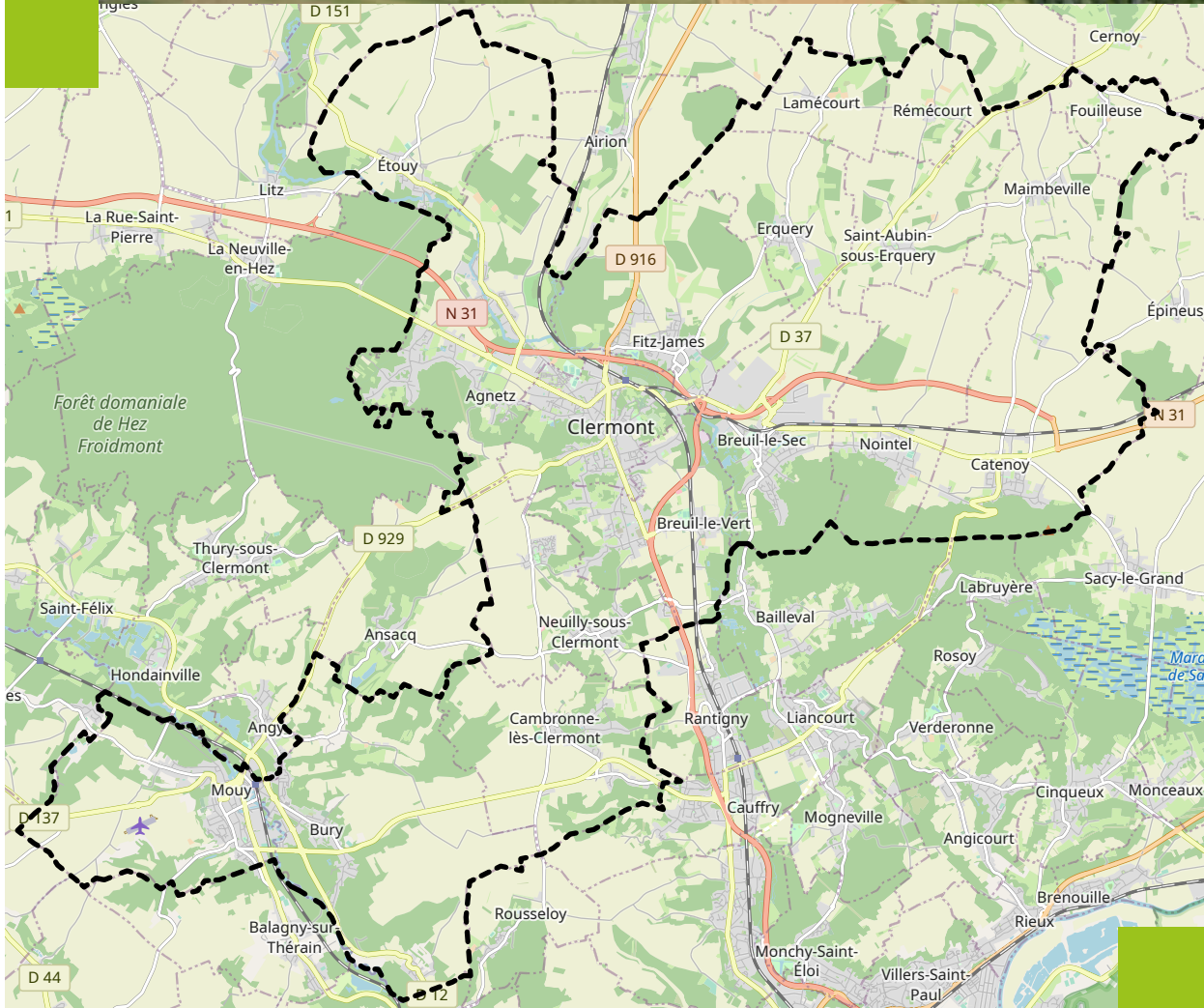
La présence de la nature reste un marqueur fort et commun à l'ensemble de notre territoire pourtant disparate. Elle participe d'une qualité de vie très généralement reconnue.

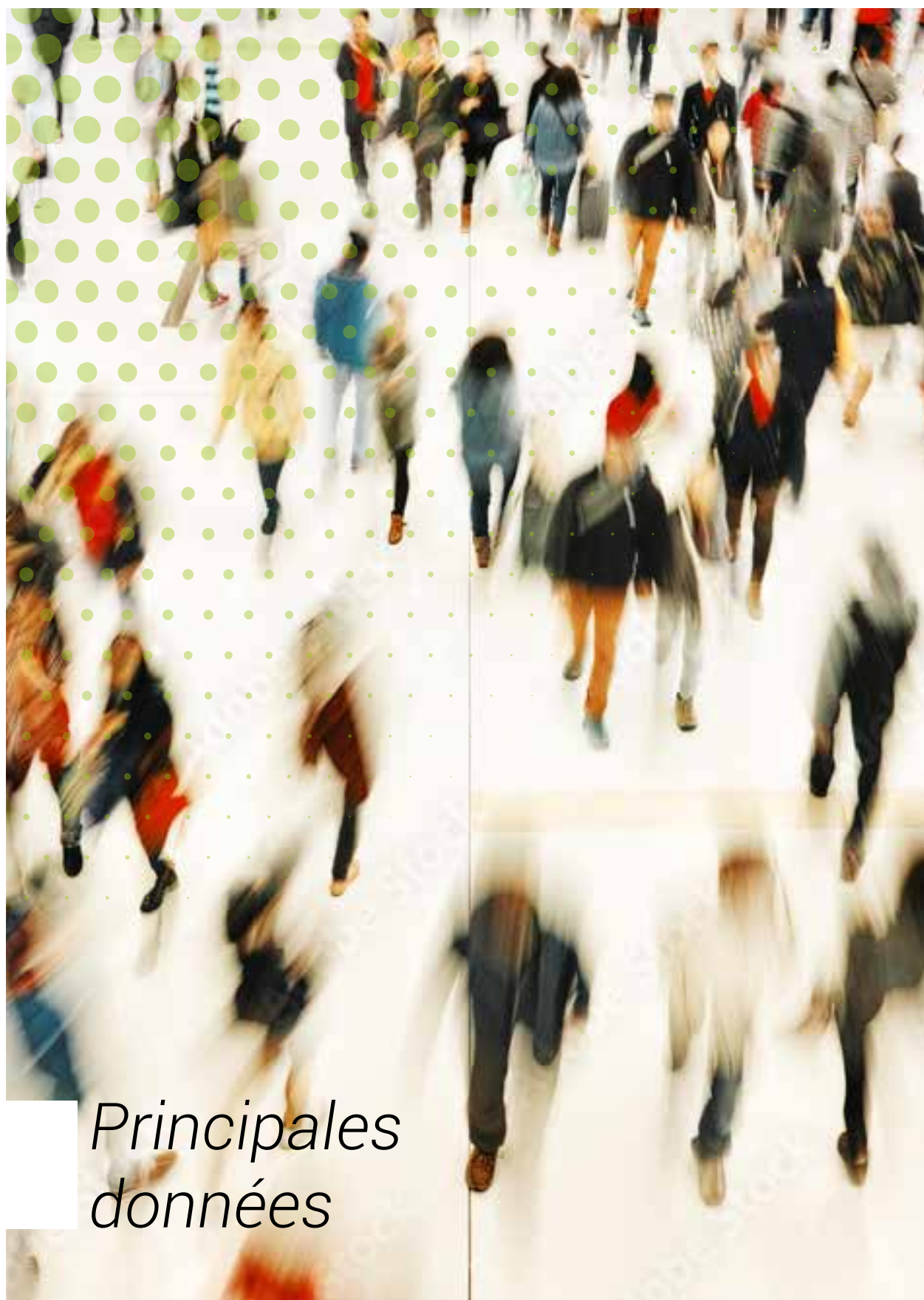
Le territoire du Clermontois reste donc un espace très prisé, non seulement par un coût du foncier encore attractif, mais par sa situation géographique qui le place au centre d'importants réseaux routiers et ferrés qui irriguent ses communes, notamment en terme de proximité avec des bassins d'emplois.

En contrepartie, subsiste le risque de voir trop d'actifs travailler à l'extérieur et ne plus participer à l'activité, même de loisirs, des communes dans lesquelles ils vivent.

Sur le plan de la scolarité et de la formation professionnelle, les divers établissements publics ou privés du territoire ou situés à proximité sont plutôt appréciés et renforcent son attractivité. Les formations post-bac du lycée général et technologique Cassini se développent et délivrent certains diplômes jusqu'au niveau Bac + 5.

La façon d'habiter un environnement, de transformer à partir de l'activité humaine des paysages naturels, de jauger d'intérêts communs et finalement de constituer une entité territoriale est déterminée autant par l'histoire que par la géographie. Il nous reste maintenant à étudier la réalité socioéconomique actuelle de la population de ce territoire. Tirés principalement des études de l'INSEE, les chiffres datent pour la plupart de 2016.





Principales données

3. PRINCIPALES DONNÉES

Socioéconomie du territoire

La Communauté de communes du Clermontois regroupe donc 18 communes et s'étend sur 127 kilomètres carrés. Sa population qui compte 38 044 habitants (données INSEE 1^{er} janvier 2021), connaît un fléchissement de sa progression sur les dernières années.

2 % de ses habitants ne résidaient pas dans le département un an auparavant, ce qui correspond à la moyenne régionale mais est inférieur à la moyenne en France. Les nouveaux arrivants font baisser la moyenne d'âge de la population, puisque 87 % d'entre eux ont moins de 55 ans, alors qu'ils représentent dans le Clermontois 71 %. Ces nouveaux arrivants appartiennent principalement à la catégorie des employés, des professions intermédiaires et des ouvriers.

Comme dans la population française et au-delà sur le continent, la part des plus de 60 ans tend à augmenter avec l'arrivée à ces classes d'âge du "baby-boom". On peut noter toutefois que la part des moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans est un peu plus élevée dans le Pays du Clermontois qu'en France.

Le nombre d'enfants de moins de 25 ans par famille est par ailleurs plus élevé que sur le territoire national. Si la population de la Communauté de communes du Clermontois a été multipliée par 1,45 depuis 1968, le nombre de logements, lui, a été multiplié par 2,16. Alors que le taux de vacance par logement est assez faible, c'est le nombre d'habitants par logement qui a baissé, comme dans le reste du pays (vieillesse de la population, séparation des ménages).

La part des propriétaires est plus importante (66 %) sur la Communauté de communes du Clermontois que la moyenne nationale (58 %).

La part des logements sociaux par rapport à l'ensemble des résidences principales est de 17,9 %. Ils sont essentiellement présents sur les deux plus grandes communes.

Le taux de logements chauffés à l'électricité est plus

élevé que sur les moyennes départementale, régionale et nationale.

Au regard des catégories socioprofessionnelles, on note une sur-représentation des employés et des professions intermédiaires et une quasi-disparition du nombre d'exploitants agricoles.

En termes de revenu, la population du territoire se révèle assez disparate, puisque le revenu moyen est inférieur au revenu moyen en France, alors même que le revenu médian (50 % des foyers perçoivent plus, 50 % perçoivent moins) est plus élevé. Cela révèle donc de forts écarts. On retrouvera sans surprise un revenu moyen plus bas dans les communes dont la part de logements sociaux est élevée.

Le taux de scolarisation des moins de 30 ans est assez bas sur le territoire, par rapport à la moyenne tant régionale que nationale.

Dans la part de population ayant terminé ses études, le taux de titulaires de l'enseignement supérieur est inférieur au taux national, tandis que le taux des titulaires d'un CAP ou d'un BEP est plus important. Globalement, le taux de diplômés dans la population du territoire est inférieur au taux national.

La part des enfants de moins de 6 ans accueillis chez une assistante maternelle est plus élevée dans le Clermontois que sur le territoire national, tandis que le nombre de places d'accueil d'enfants de moins de 3 ans est moins élevé sur notre intercommunalité.

Le nombre de familles monoparentales est plus élevé proportionnellement qu'en France.

Si ces chiffres, ces taux sont incontestables, il n'en demeure pas moins qu'ils sont à l'échelle d'un territoire dont on a pu remarquer la grande diversité de composition.

Aussi, parce que notre étude ne peut pas descendre en-deçà de l'échelle intercommunale, il convient de retenir que les deux communes les plus peuplées portent une part de leur population présentant une situation sociale que l'on peut qualifier pudiquement de plus fragile. Or le poids que ces deux communes représentent dans les statistiques influe sur les résultats. Ainsi, le nombre de familles monoparentales, le nombre de personnes peu qualifiées ou non diplômées



ont une incidence sur les résultats statistiques du territoire.

De même, le pourcentage de logements sociaux atteint un niveau plutôt correct dans le Pays du Clermontois, grâce à l'apport conséquent de ces deux communes dans les calculs. C'est d'ailleurs de cet indice que découle l'influence sur plusieurs autres, car si les trois quarts de la population française sont éligibles au logement social ou intermédiaire, la population réellement présente dans les logements sociaux révèle des indicateurs socioéconomiques dégradés.

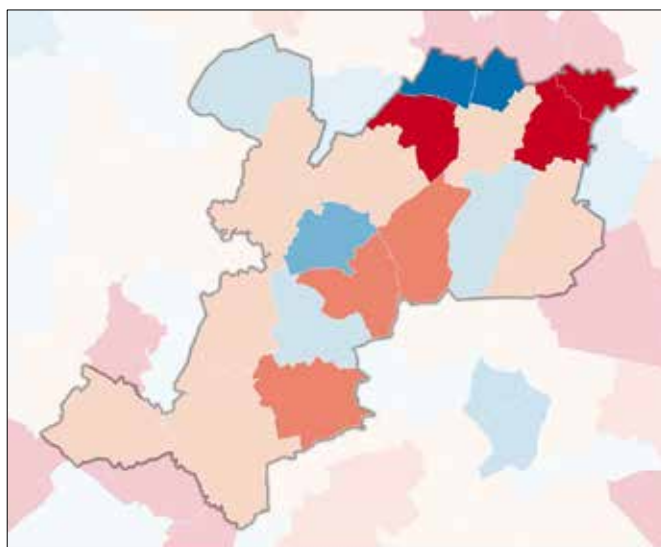
Une dernière statistique qui relève de la situation géographique du territoire : l'importance des déplacements en véhicule individuel. Le nombre d'emplois sur le territoire n'augmentant pas aussi rapidement que le nombre d'individus actifs (en 2016, on comptait 1,28 actifs résidant sur le territoire pour un emploi présent), le véhicule individuel représente le mode de déplacement central pour rejoindre son travail (82 % des actifs y ont recours), ou au mieux rejoindre la gare la plus proche.

Après avoir rappelé l'histoire de la création de notre structure intercommunale, puis la géographie sur laquelle le territoire s'étend et son occupation humaine, il convient enfin de rappeler l'étendue des compétences de la communauté de communes du Clermontois.

Ces compétences se sont accrues au fil des décennies, et les communes qui ont rejoint le premier noyau ont, soit participé aux décisions, soit accepté les compétences déjà adoptées.

En milieu rural ou périurbain, les compétences transférées ont souvent été regardées par les élus locaux - et parfois la population - comme un affaiblissement du pouvoir communal.

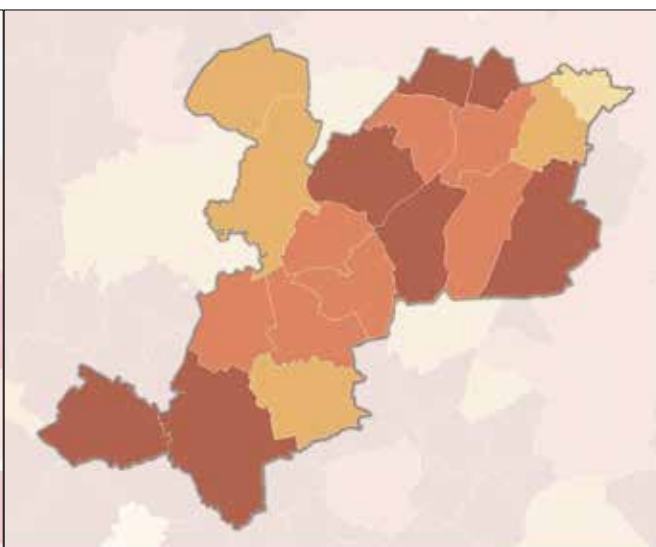
L'intégration assez forte des compétences du Pays du Clermontois est donc la preuve de la prudence, de la pédagogie d'élus qui se sont succédé avec une même vision territoriale du développement local.



Evolution de la population entre 2011 et 2016

Moins de -10% 0% à 5% Données non disponibles
 -5% à -10% 5% à 10%
 -5% à 0% Plus de 10%

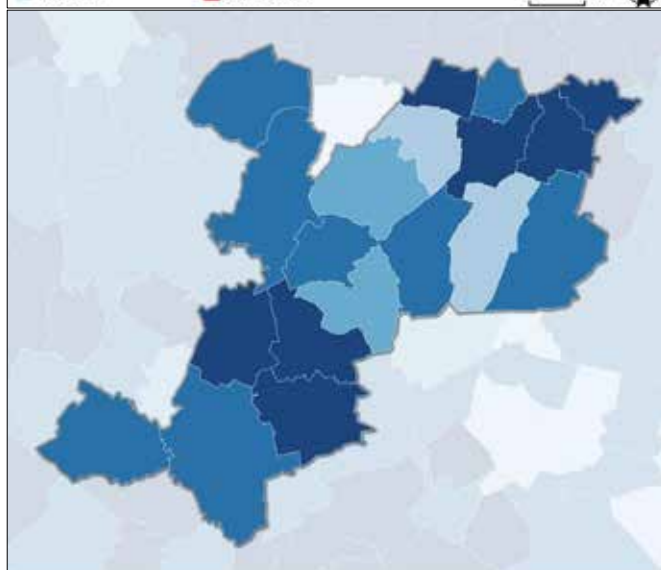
0 2 km



Population de 15 ans ou plus non scolarisée dont le diplôme est inférieur au BAC

Moins de 45% 51% à 56% Données non disponibles
 45% à 51% Plus de 56%

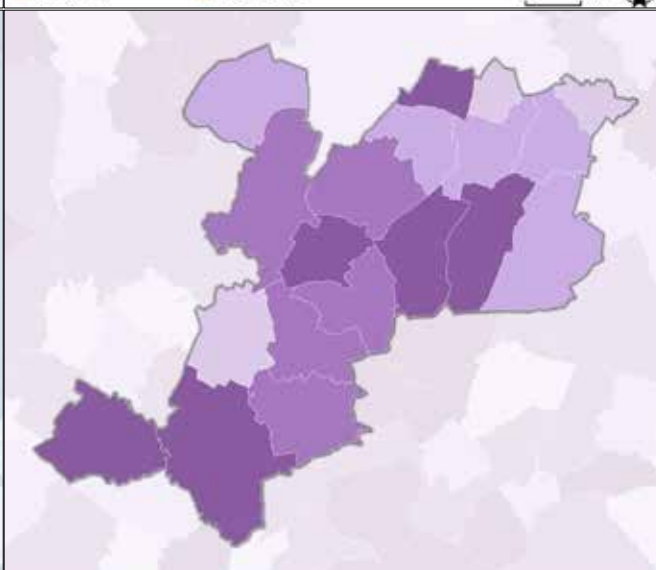
0 2 km



Part des 0-18 ans au sein de la population

Moins de 20,7% 23,4% à 26,1% Données non disponibles
 20,7% à 23,4% Plus de 26,1%

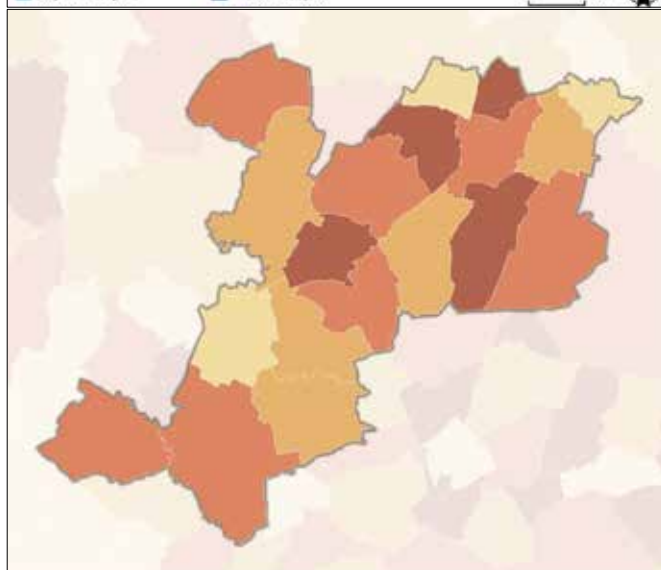
0 2 km



Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles

Moins de 4% 9% à 13% Données non disponibles
 4% à 9% Plus de 13%

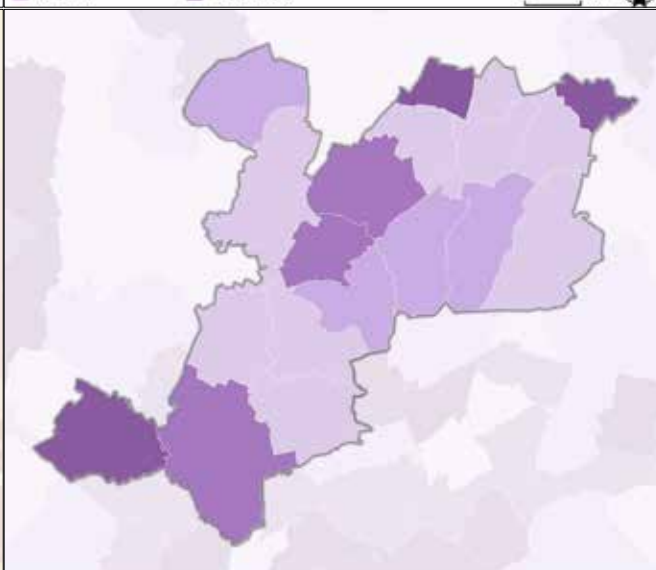
0 2 km



Part des 75 ans et plus au sein de la population

Moins de 4,6% 5,9% à 7,5% Données non disponibles
 4,6% à 5,9% Plus de 7,5%

0 2 km



Taux de chômage au sens de l'INSEE

Moins de 8,9% 11,5% à 14,9% Données non disponibles
 8,9% à 11,5% Plus de 14,9%

0 2 km



Action
intercommunale

4. ACTION INTERCOMMUNALE

Les compétences communautaires

Rappelons tout d'abord que si les communes en France bénéficient d'une clause générale de compétence, ce qui implique qu'elles peuvent intervenir dans toutes les matières qui présentent un intérêt public local, dès lors qu'elles n'empiètent pas sur les compétences attribuées par la loi à l'État ou à une autre collectivité territoriale, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ne sont compétents que sur les domaines inscrits dans leurs statuts.

Dans le Clermontois, au-delà des compétences premières définies en fonction des enjeux de l'époque liées aux difficultés de l'hôpital psychiatrique, les débats autour des transferts de compétences sont anciens et ont donc permis d'aller plus loin que les obligations légales ou des nécessités structurelles : des décennies de pratique intercommunale ont poussé les élus à proposer des compétences correspondant à des envies de travailler des projets en commun pour le bien-être de la population.

Mais cette capacité à glisser du nécessaire aux besoins, puis jusqu'aux envies rend d'autant plus complexe l'intégration des dernières communes. Celles-ci se retrouvant à devoir accepter en un bloc certains dossiers pour lesquels des années de travail ont parfois été nécessaires pour en permettre l'adoption.

Car il faut rappeler qu'historiquement, les élus du Pays du Clermontois ont toujours souhaité obtenir le consensus, quand une majorité qualifiée suffisait.

Toute communauté de communes est dotée de compétences obligatoires :

- Actions de développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Collecte et traitement des déchets des ménages
- Assainissement des eaux usées
- Aires d'accueil des gens du voyage

- Eau
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Jusqu'en 2019, la loi prévoyait un choix entre plusieurs compétences proposées, appelées optionnelles, puis plus récemment supplémentaires.

Au Pays du Clermontois ont été choisies les compétences optionnelles suivantes :

- Voiries d'intérêt communautaire
- Politique du logement social d'intérêt communautaire
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs
- Petite enfance
- Portage de repas
- Environnement

Dix autres compétences ont aussi été adoptées, appelées facultatives, car elles ne relèvent que de la simple volonté politique :

- Exploitation et établissement d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
- Sécurité
- Transports
- Numérique
- Lecture publique
- Actions culturelles d'intérêt intercommunal
- Mobilité
- Etudes organisationnelles
- Santé
- Définition du schéma directeur d'assainissement pluvial

Cette énumération de compétences peut paraître longue et fastidieuse pour ce qui concerne l'intercommunalité du Clermontois, car le niveau d'intégration est élevé.

Mais elle est indispensable, car il faut rappeler que c'est seulement à l'intérieur de ces compétences que peut s'exercer l'action intercommunale.

Histoire, géologie, paysages, occupation du territoire, fonctions économiques ou administratives, particularités sociologiques, toutes les approches montrent que le Pays du Clermontois n'est pas un ensemble naturel et uniforme.

Mieux que cela, le Pays du Clermontois est le fruit de la volonté persistante depuis plus de six décennies à emprunter un chemin commun dans un environnement en constante mutation.

Notre territoire s'est aussi formé, non pas avec ou contre mais par rapport aux territoires qui l'entourent. Autrefois situé à la frontière entre Ile-de-France et Picardie, il est aujourd'hui en limite entre la Grande Couronne parisienne et le sud rural et agricole de la région des Hauts-de-France.

À proximité de réseaux routiers, ferrés et aéroportuaires majeurs, notre territoire a su conserver un subtil équilibre, préservant notre qualité de vie et des valeurs de solidarité qu'un territoire à taille humaine peut encore gérer. Cette qualité de vie et cette volonté de la préserver sans renoncer aux évolutions de la société fondent notre socle commun.

Trois communautés d'agglomération nous entourent, avec leurs particularités. Nous travaillons davantage

en lien avec le Beauvaisis qu'avec les deux autres, car nos enjeux se rapprochent.

En regardant l'avenir à hauteur d'une décennie, et sans préjuger de ce que pourraient être les évolutions administratives encadrant la gestion des territoires, notre projet de territoire se propose de continuer à approfondir les liens entre les 18 communes qui composent le Pays du Clermontois.

Les défis environnementaux comme les réorientations économiques proposées par la relance européenne doivent être l'opportunité pour notre territoire de se voir définir une vision globale, des priorités communes. Car l'enjeu principal pour les élus du Pays du Clermontois est bien de "faire territoire", comme on dit "faire société" : il s'agit de concevoir et mener l'action à l'échelle de l'intercommunalité, sans bien entendu renoncer aux solidarités entre les communes. Car pour "faire territoire", il faut aussi que les habitants aient conscience de cet échelon territorial, par exemple en pouvant bénéficier d'un niveau de services comparable, quelle que soit la commune d'habitation.

Ce sont ces ambitions que porte le projet de territoire, dont le document actuel a vocation à être amendé, amélioré, coconstruit avec les habitants, pour préparer ensemble un avenir commun.



Les axes du Projet de territoire

Le projet de territoire du Pays du Clermontois sera qualifié de "durable" et "solidaire".

On pourrait prendre ces adjectifs pour des lieux communs, car qui serait contre une construction durable, ou contre une construction solidaire ?

Ces précisions marquent toutefois les deux principales directions rapidement prises au début du travail, dans les réunions de la commission, comme dans les interviews réalisées auprès de chacun des maires.

Durable. D'abord parce que l'urgence climatique est aujourd'hui un constat largement partagé. Ensuite parce que les élus souhaiteraient mettre en adéquation les importantes décisions sur lesquelles ils doivent très régulièrement se prononcer, avec l'impérieuse nécessité d'accompagner la transition écologique.

Par ailleurs, on ne doit pas s'interdire de lire "territoire durable" : là encore les avis recueillis montre la volonté de stabiliser l'intercommunalité dans sa dimension géographique actuelle. Au centre d'un triangle formé de trois agglomérations, le Clermontois, certes, peine à se forger une identité ; mais les élus, redoutant une obligation légale de rejoindre l'une des intercommunalités voisines, ont la volonté de construire un avenir commun.

Ce qui nous amène à cet esprit de solidarité, peut-être même à cette demande de solidarité, émanant notamment de chaque maire, quelle que soit la taille de sa commune. Entre recherche de redynamisation d'un village et gestion de populations économiquement précaires concentrées dans des quartiers, l'éventail est large de nécessités de solidarité intercommunale.

Et finalement, une vision globale du territoire dans sa gestion sera la seule perspective possible pour faire vivre concrètement cette solidarité.

Après s'être accordés sur un diagnostic commun, sans concessions, ni faux-semblants ou formules toutes faites pour se féliciter de ce que nous sommes,

il a fallu se tourner vers l'avenir, avec un classement des idées, contraint, comme nous l'avons affirmé en préambule, par la corrélation nécessaire de nos souhaits avec les priorités énoncées dans le contrat de relance et de transition écologique.

Trois axes se sont rapidement dégagés.

Le premier tourné vers l'attractivité et le dynamisme, parce que nous vivons dans un monde ouvert et que nous souhaitons maîtriser le développement de notre territoire, si proche du Grand Paris en construction.

Puis le deuxième axe rassemble les obligations et volontés d'action liées à la transition écologique.

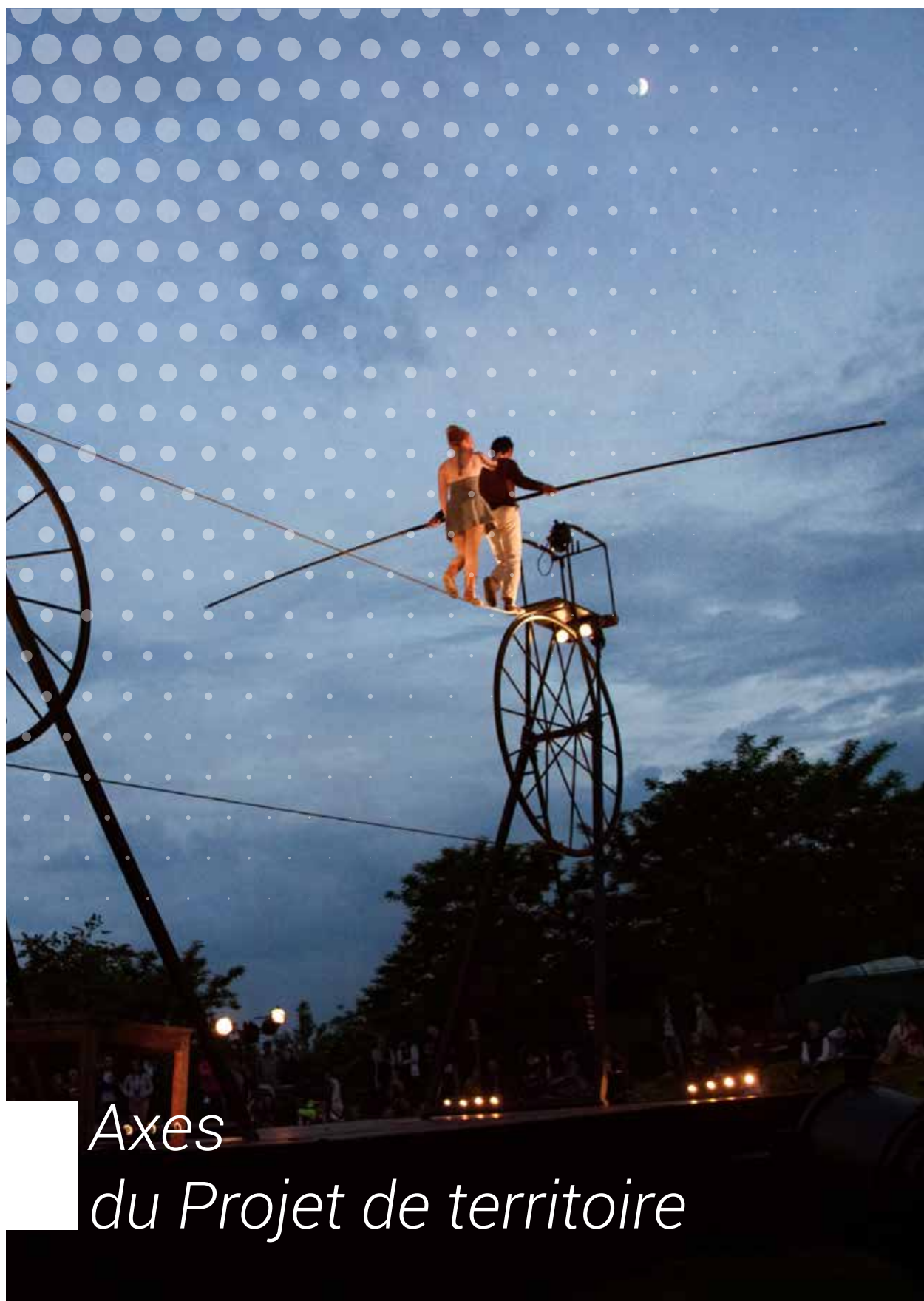
Enfin le troisième axe porte une vision de développement tourné autour de la notion de solidarité au sein du territoire. Plusieurs réflexions proposées-là auraient eu leur place dans l'axe consacré à l'attractivité du territoire. Pourtant la philosophie d'action en sera d'abord marquée par la solidarité.

Ces axes sont déclinés en différentes orientations et les travaux ont permis de proposer des actions, dont le degré de précision est volontairement variable. Il faut noter que l'ordre d'inscription des orientations ne répond à aucun critère particulier, comme la priorisation par exemple.

En arrêtant, pour des raisons calendaires liées au plan de relance du gouvernement, les travaux de réflexion, nous obtenons ainsi une photographie révélant, selon les thèmes abordés, des politiques claires et volontaristes, des ouvertures vers des actions à mieux cerner, voire des vœux qui appellent à des travaux de la pensée plus fouillés.

Pour éviter les longueurs de lecture d'une écriture plus littéraire, nous avons fait le choix pour appréhender plus facilement les orientations et les actions proposées, de leur donner une mise en page dynamique et illustrée.





Axes *du Projet de territoire*

Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

ORIENTATION 1

Faire des deux pôles gares de véritables portes d'entrée du territoire

CONSTAT



Le territoire clermontois est desservi par deux gares qui ne communiquent pas entre elles. Celles-ci représentent un passage obligé ou choisi par de nombreux habitants du Clermontois, principalement pour rejoindre leur travail, mais aussi par des personnes habitant l'extérieur et travaillant sur le territoire ou y venant pour des motifs personnels.

En tant que véritables portes d'entrée du Clermontois, elle sont le premier contact avec notre territoire et, à ce titre, une attention particulière doit leur être réservée.



Fluidité des circulations et modes de déplacement doux à privilégier : la complexité d'un quartier de gare est généralement son accès. A Clermont particulièrement, les actions doivent toutes limiter les nécessités de recours à la voiture individuelle et inciter les usagers à utiliser des modes de déplacement doux.

ACTIONS



Contribuer à l'attractivité des quartiers de gare : l'environnement de nos gares a été nettement amélioré ces dernières années par chacune des communes concernées. Les efforts d'embellissement doivent être soutenus et renforcés pour participer à la bonne image que doit véhiculer le territoire du Clermontois. Car une gare est non seulement un point de mobilité mais c'est aussi un lieu à part entière, ici autour d'un bâtiment ancien ayant une valeur patrimoniale, à mettre en valeur en embellissant ses abords. Il faut aussi réfléchir à développer des services à proximité de chaque gare, pouvant servir aux voyageurs comme aux habitants du quartier.



Point d'entrée du territoire et donc **point d'information et d'orientation à renforcer** : il faut veiller à identifier l'entrée sur le territoire du Clermontois et apporter des informations diverses sur celui-ci (informations pratiques sur modes de déplacement à partir de la gare, informations à caractère touristique sur les richesses du territoire, informations sur les animations à venir montrant le dynamisme du territoire).



Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

ORIENTATION 2

Offrir des services qui favoriseront l'accueil et le maintien de nouveaux résidents actifs, sur l'ensemble du territoire

CONSTAT



La situation de pandémie des années 2020-2021 a bouleversé un certain nombre de comportements sociaux. Le télétravail s'est amplifié, la recherche d'un environnement plus sain, moins pollué s'est accélérée. De nouveaux habitants, souvent des familles, choisissent notre territoire pour sa qualité de vie à proximité de Paris. Pour autant, ils peuvent percevoir un décalage entre le niveau de service et d'équipements dont ils pouvaient bénéficier en agglomération et ce que nous pouvons leur apporter. Aussi devons-nous trouver un équilibre entre le cadre de vie que nous devons préserver et les services que nous pouvons déployer sur le territoire.



Valoriser et renforcer ce qui existe sur le territoire en matière de santé, public comme privé : la mise en valeur du territoire passe aussi par une meilleure connaissance des offres en matière de soins, afin de les faire valoir, cette thématique étant une préoccupation croissante chez nos concitoyens.



Valoriser les établissements scolaires du supérieur et les centres de formation : l'offre de formation sur le territoire est assez riche, notamment au niveau de l'enseignement secondaire, supérieur, technologique également. Sa mise en valeur ne peut que renforcer l'attractivité du territoire auprès des familles.

ACTIONS



Une politique d'habitat est à développer dans le respect de l'identité des communes : dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Mobilités (PLUi HM) devront être déterminées de nouvelles orientations de développement urbain. Les contraintes en matière de mobilité comme l'obligation de sobriété dans la consommation d'espaces nous invitent à limiter l'étalement urbain et à repenser collectivement l'habitat sur le territoire. Il conviendra ainsi de veiller à un développement mesuré, équilibré et approprié des divers espaces territoriaux, notamment en fonction des mobilités durables.



Accompagner les nouvelles pratiques du monde du travail : les bouleversements en cours en termes de temps et de lieux de travail doivent nous entraîner à proposer des solutions aux personnes ayant recours au télétravail, tout en proposant des services et en développant le lien social.



Accompagner l'installation d'équipements de loisirs : inciter toute démarche visant à créer des équipements de loisirs et de culture qui retiennent les résidents du territoire et attirent des familles de l'extérieur.



Favoriser la création d'emplois non délocalisables : maintenir et développer des services au profit des habitants du territoire, c'est consolider et créer des emplois qui ne pourront pas être délocalisables. Il faut ainsi participer au maintien et au développement des commerces, des services de proximité, des services à la personne.



ORIENTATION 3

Reconquérir les friches, industrielles et autres, pour développer l'habitat ou l'activité économique

CONSTAT



Pour lutter contre l'artificialisation des terres et l'étalement urbain, pour redonner une autre image de certains paysages ou quartiers semblant abandonnés par les conséquences de la désindustrialisation, la puissance publique doit s'organiser pour effacer ou réutiliser les sols déjà artificialisés, laissés en déshérence.

ACTIONS



Participer activement à un recensement des sites, même si aucune définition précise n'existe du concept de "friche", et s'enquérir des projets éventuels des propriétaires.



Être vigilants, aux côtés des opérateurs, sur la mobilisation des dispositifs et fonds de garantie permettant, quand cela est nécessaire, la dépollution des sols



Accompagner les communes pour définir les règles d'urbanisme propres à réinvestir ces friches, et repenser ainsi la composition urbaine au titre de l'artificialisation nette des sols sur un même territoire.



Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

ORIENTATION 4

Contribuer à structurer les deux pôles urbains pour renforcer le rayonnement du territoire

CONSTAT



Le Pays du Clermontois est historiquement constitué du pôle urbain clermontois, regroupant l'ancien district urbain (Agnetz, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert et Fitz-James), puis s'est récemment enrichi d'un autre pôle constitué par les communes de Mouy et Bury. Si le dynamisme du territoire n'est pas la résultante du seul développement de ces deux pôles, il n'en demeure pas moins que son rayonnement passe par leur structuration. Toutes les communes du Clermontois resteront attractives notamment par les services que l'on pourra trouver sur ces deux pôles.

ACTIONS



Un **soutien de l'intercommunalité au programme "petites villes de demain"** dans lequel ont été labellisées les villes de Clermont et Mouy. Considérant que les petites villes des territoires ruraux, pôles de centralité de leur environnement, évoluaient actuellement dans un contexte fragile, l'Etat a créé un programme de soutien mobilisant des financements particuliers. Le travail de l'intercommunalité doit consister à accompagner ces deux villes dans le développement et la structuration de services à l'échelle du territoire.



ORIENTATION 5

Promouvoir les richesses naturelles, immatérielles et architecturales de chaque commune

CONSTAT



Choisir de venir résider sur notre territoire repose souvent sur un équilibre entre l'accessibilité à des bassins d'emplois et le prix du foncier, pour peu qu'on accepte la vie en dehors des agglomérations. Or notre territoire dispose de richesses patrimoniales et naturelles qui sont trop souvent méconnues, même par les personnes originaires du territoire. Les habitants du Pays du Clermontois devraient être les premiers ambassadeurs de ces richesses, et ainsi participer à l'attractivité de leur territoire.

ACTIONS



Avec l'appui du tissu associatif local, **procéder à un recensement du patrimoine culturel et naturel** du territoire



Proposer l'octroi d'une dotation financière à des projets qui viseraient à **mettre en valeur, restaurer et animer des éléments patrimoniaux** peu connus



Créer des itinéraires pédestres et des parcours de randonnées, valoriser le Chemin de Saint Jacques de Compostelle qui passe par le Clermontois pour les habitants de Belgique et des Pays Bas



Développer des liaisons avec les sites environnants comme le Marais de Sacy



Promouvoir le territoire pour y développer des activités liées au tourisme de proximité



Créer des panneaux touristiques uniformes pour mettre en valeur le patrimoine de chaque commune



Proposer des circuits-types pour visiter en une journée le territoire



Mettre en place de la location de vélos et aider à la création de points labellisés « accueil vélos »



Mettre en valeur le patrimoine immatériel du territoire comme la longue histoire de la psychiatrie dans le Clermontois



Renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire

ORIENTATION 6

Améliorer les accès à notre territoire

CONSTAT



Situé au centre du département, au croisement des anciennes RN 16 et 31, notre territoire n'est certes éloigné ni des autoroutes A1 et A16, ni des aéroports de Beauvais et Roissy. Pourtant nous devons rester vigilants pour ne pas échapper aux efforts de modernisation des infrastructures menée par nos partenaires publics.

ACTIONS



S'associer aux demandes de transformation de la RN 31 en voie rapide vers l'est du territoire, entre Catenoy et Venette.



Anticiper les conséquences du projet de liaison grande vitesse Roissy Picardie : le rapprochement en temps du bassin d'emploi de Roissy va certainement accroître la demande de logements sur le territoire. Dans le cadre du PLUi HM, il conviendra de planifier à l'échelle territoriale le développement de l'urbanisation en lien avec les souhaits des élus communaux et les capacités d'organisation des modes déplacements au sein du Pays du Clermontois.



ORIENTATION 7

Accompagner les acteurs économiques vers la digitalisation

CONSTAT



L'attractivité d'un territoire n'est plus dépendante uniquement de sa situation géographique. Le territoire peut être attractif pour les acteurs économiques du point de vue de son implication dans les réseaux numériques. Le passage à l'ère post-industrielle implique que la croissance et la valeur ajoutée se fonderont sur de l'immatériel et des marchés de niches.

ACTIONS



Déployer des tiers-lieux numériques sur le territoire : développer un tiers-lieu numérique central dans le cadre du projet de pôle culturel dans l'ancien collège Fernel, définir un ou plusieurs sites pour encren ce type d'équipement sur le territoire et enfin organiser un concept de tiers-lieu mobile sur toute commune prête à accueillir des ateliers numériques. C'est un lieu de convergence géographique (publics) et fonctionnel (axes). En ce sens, le Tiers-lieu joue un rôle "d'agence locale du numérique" sur laquelle peuvent s'appuyer l'ensemble des acteurs du territoire. Il favorise la créativité, l'innovation, les rencontres, les liens sociaux et l'apprentissage collaboratif, afin de faire émerger des potentiels sur le territoire.



Sensibiliser au potentiel de créativité des nouveaux outils liés au numérique dans le monde du travail (niches de croissance, nouveaux métiers...)



Recenser les besoins de formation (métiers émergents, dématérialisation...)



Encourager l'innovation et toutes nouvelles formes d'entrepreneuriat (organisation de start up week-ends...)



Conduire la transition écologique du territoire

ORIENTATION 1

Préserver l'eau et améliorer la qualité des rejets vers le milieu naturel

CONSTAT



Si la quantité d'eau contenue dans nos captages ne pose actuellement pas de problème, contrairement à des territoires voisins, sa qualité réclame une vigilance constante, afin de ne pas être perturbée, principalement par des activités professionnelles. Ressource devenue rare, il convient par ailleurs d'éviter la déperdition de l'eau et de rationaliser son usage. Enfin, les rejets d'eau vers le milieu naturel doivent être constamment améliorés.



Mettre à jour les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement et poursuivre les contrôles du SPANC et les raccordements des particuliers aux différents réseaux (eaux pluviales, eaux usées)

ACTIONS



Diversifier les sources d'alimentation pour garantir une eau disponible en quantité et en qualité de manière à satisfaire les besoins du territoire sur le long terme.



Entamer un dialogue avec les agriculteurs et les industriels proches des bassins d'alimentation de captage, afin de les sensibiliser à des pratiques plus vertueuses dans leur utilisation des sols.



Intensifier la recherche de micropolluants et de leurs origines afin de réduire ces flux de substances dangereuses.



Agir pour favoriser la récupération des eaux de pluie et ainsi réduire les consommations d'eau potable.



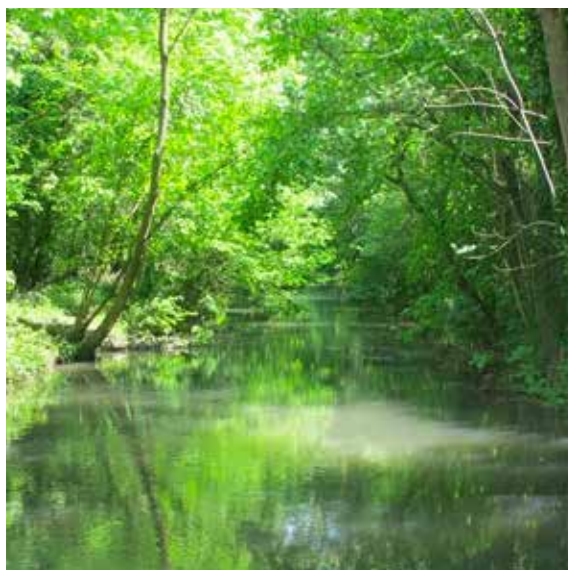
Lutter contre la déperdition de l'eau sur le réseau par exemple par la pose de compteurs de sectorisation, le renouvellement des réseaux de distribution et la télérelève des compteurs.



Lutter contre l'imperméabilisation des sols et favoriser la désimperméabilisation des sols, favoriser les infiltrations à la parcelle



Mettre aux normes la station d'épuration de Breuil-le-Vert



CONSTAT



82 000. C'est le nombre de déplacements par jour, réalisés en voiture par les habitants du Clermontois. Dans nos territoires ruraux et périurbains, la mobilité est une nécessité et la mobilité individuelle souvent le seul recours, sinon le principal réflexe. Sur le plan écologique comme sur le plan financier, un nombre croissant de familles va s'intéresser à la proposition d'alternatives au « tout voiture ». Aussi, inciter les habitants à utiliser, pour toutes les mobilités (travail, études, formation, loisirs...), d'autres moyens de déplacement quand c'est possible est du devoir de la puissance publique.

ACTIONS



Encourager le développement du covoiturage en dotant le territoire d'aires de stationnement à des emplacements stratégiques et sécurisés, en coordination avec la Région des Hauts de France dans le cadre du schéma régional d'aires de covoiturage.



Renforcer l'offre de transports collectifs en zone urbanisée et favoriser l'intermodalité, notamment en assurant les correspondances entre les réseaux de transports routiers et ferroviaires



Développer l'offre de mobilité légère et partagée en milieu rural et périurbain avec la création d'aires de mobilité rurale et le déploiement du dispositif d'autostop organisé et sécurisé « Rezo pouce ».



Favoriser les modes de déplacement actifs, par l'aménagement d'un réseau de voies douces, continu et structurant sur le territoire et reliant les principaux pôles générateurs de trafic.



Accompagner les principaux employeurs du territoire à faire évoluer les comportements de mobilité de leurs salariés et à réaliser des « plans de mobilité employeurs ».



Améliorer les conditions de déplacement aux abords des établissements scolaires.



Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres.



Proposer des locations de vélos et de véhicules électriques.



Conduire la transition écologique du territoire

ORIENTATION 3

Réduire la consommation énergétique globale du territoire

CONSTAT



L'obligation légale de réduction de 50 % de la consommation énergétique en 2050 par rapport à la consommation de 2012, avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030, doit connaître sa déclinaison sur chaque territoire. Outre les questions liées à la mobilité, le champ d'intervention de l'intercommunalité doit s'étendre à la consommation énergétique des bâtiments. Deux cibles pourront être définies (les ménages et les professionnels) mais tout en s'adressant à elles, il conviendra de s'engager en la matière à une programmation vertueuse concernant nos propres bâtiments.

ACTIONS



Tendre à une exemplarité du patrimoine public : réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal, optimiser l'éclairage public, promouvoir et accompagner l'installation de chaufferies biomasses et de panneaux photovoltaïques



Accélérer la connaissance et l'action des publics face aux enjeux énergétiques : former aux gestes, créer un guichet de l'habitat, soutenir la rénovation des logements et créer un dispositif de financement pour aider les ménages en difficulté, instaurer des « permis de louer »



Sensibiliser les entreprises aux enjeux énergétiques : informations, formations pour accompagner les entreprises à la réduction de leurs consommations, inciter à la réduction de la consommation due aux enseignes lumineuses



CONSTAT

Depuis sa création en 1960, avec le traitement des déchets, notre intercommunalité aura toutes les évolutions de cette problématique du monde moderne : la surabondance des déchets. Les collecter, puis permettre de mieux les traiter, puis aujourd'hui intervenir pour que la production elle-même de déchets baisse. Le coût de leur traitement et l'impact écologique nous obligent à étendre là-aussi notre champ d'intervention.

ACTIONS

Mettre en place une éducation à la consommation responsable, qui privilégie le choix du produit en fonction de ses impacts



Poursuivre les incitations à pratiquer le geste de tri pour recycler une fraction toujours plus importante des déchets (compostage, tri des emballages et du verre, déchèterie...)



Porter des actions de sensibilisation au changement de comportement : promotion du réemploi afin de diminuer le nombre de déchets, accompagner le développement d'une ressourcerie auprès d'Emmaüs Erquery, aider à la création d'un « répare-café » peut-être itinérant pour élargir au maximum l'impact sur le territoire



Développer la distribution et la bonne utilisation de composteurs



Conduire la transition écologique du territoire

ORIENTATION 5

Développer les installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire

CONSTAT



Dans le but d'atteindre les objectifs de la Transition Énergétique et de la Troisième Révolution Industrielle, la décentralisation se met aujourd'hui en place dans le domaine de l'énergie. Cette évolution est notamment renforcée par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015) qui inscrit l'objectif de pousser les territoires vers l'autonomie énergétique par une montée en compétence et une prise de décision locale. En 2019, la production totale d'énergie renouvelable et de récupération du territoire représentait environ 4,4 % des consommations évaluées, largement en dessous de la moyenne départementale estimée à la même période à 10 %.



Explorer les potentiels offerts par l'éolien et la géothermie pour répondre aux obligations du territoire en matière de développement des énergies renouvelables, conformément aux objectifs de l'Etude de Performance Énergétique.

ACTIONS



Identifier les potentiels de production d'énergie renouvelable par une cartographie par commune et soutenir le développement de projets participatifs et citoyens



Recenser les bâtiments ayant d'importants besoins en chaleur et en climatisation, et étudier les synergies possibles pour conduire des projets mutualisés



Structurer des filières d'énergie renouvelable en densifiant le tissu économique local



Accompagner les projets de méthanisation



Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking



Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine



ORIENTATION 6

Inventorier et préserver les richesses naturelles du territoire

CONSTAT



Notre territoire se situe entre la forêt domaniale de Hez Froidmont et les marais de Sacy le Grand.

Il abrite la vallée Monnet, gérée par le conservatoire régional des sites naturels, mais aussi d'autres zones naturelles sensibles, zones humides, peu protégées. La biodiversité, particulièrement riche dans ces sites, est en danger

ACTIONS



En position centrale par rapport aux sites naturels protégés qui nous entourent, nous avons un devoir d'**assurer une continuité dans la protection des habitats naturels**, en développant des trames vertes et bleues. Pour cela, il nous faut identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité.



Inventorier les richesses naturelles et développer les périmètres de protection des zones naturelles sensibles



Lutter contre les pollutions lumineuses en proposant de créer une trame noire.



Il conviendra de **s'interroger sur la pertinence de la création d'une police de l'environnement**, d'une brigade verte intercommunale.



Approfondir les solidarités au sein de notre territoire

ORIENTATION 1

Organiser la solidarité intercommunale à travers un pacte financier et fiscal

CONSTAT



A l'origine, la démarche intercommunale est un choix d'union vers des projets communs. Ce mouvement porte en lui même un esprit de solidarité. Aujourd'hui, il est évident que communes et communauté ont un destin lié : ce sont un territoire commun, des objectifs de développement conjoint, des compétences complémentaires et souvent partagées, des moyens humains et techniques transversaux ou mutualisés. Ce destin lié trouve aussi son expression par l'adoption d'un projet de territoire. Cependant, le contexte de raréfaction des ressources financières oblige à repenser les liens entre communauté et communes membres. Sur le plan de l'institution communautaire, la solidarité doit aller plus loin au service des habitants du territoire. Un pacte financier et fiscal, comme la poursuite de la mutualisation sont des outils de cette solidarité.



La solidarité entre communes et entre communes et communauté passe aussi par la **mise en commun de matériels et de compétences**. Généralisation des groupements de commandes quand cela est jugé pertinent, utilisation optimisée des matériels sur le territoire, mutualisation de certaines missions permettront aux communes et à l'intercommunalité de rendre de meilleurs services tout en rationalisant les dépenses publiques.

ACTIONS



Le Pacte Financier et Fiscal (PFF) doit être à la hauteur des enjeux du projet de territoire. Il apparaît ainsi comme un levier structurant pour poser les bases d'une nouvelle gouvernance financière sur le territoire communautaire. Les premiers travaux entamés début 2021 ont donné lieu à la réalisation d'un diagnostic, étape initiale, essentielle à la poursuite de la réflexion axée sur la détermination des leviers du pacte basée sur la prospective financière communautaire.



ORIENTATION 2

Rapprocher les équipements intercommunaux de la population à travers la création de réseaux (numériques / transports)

CONSTAT



Territoire de ... km², regroupant environ 38 000 habitants, le Pays du Clermontois a disposé ses équipements au plus près des principales concentrations d'habitants que sont le pôle urbain de Clermont et celui de Mouy. Dans la même logique, les principaux guichets de services et d'administrations se retrouvent sur ces pôles urbains. Si l'efficacité a présidé à ce type de localisation, il n'en demeure pas moins qu'en raisonnant en terme de territoire, il nous appartient de trouver des solutions pour rapprocher les habitants de l'ensemble du territoire aux services que l'on peut y trouver. Les contraintes liées à la mobilité physique nous incitent à développer d'autres formes de proximité.

ACTIONS



En s'appuyant sur plusieurs tiers-lieux numériques, **accompagner les publics pour lutter contre le décrochage numérique**, afin de limiter l'isolement des habitants quel que soit leur lieu d'habitation



Organiser un appui aux communes en matière d'usages numériques faisant du Pays du Clermontois un territoire référent par le développement systématique d'usages et services numériques accessibles à tous.



Approfondir les solidarités au sein de notre territoire

ORIENTATION 3

Protéger la population à travers des actions concernant la santé

CONSTAT



Les élus du Pays du Clermontois et l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'engagent avec les partenaires du territoire dans le déploiement d'un Contrat Local de Santé afin de mieux répondre ensemble aux enjeux de santé de la population du Clermontois. Les habitants, les professionnels et les institutions doivent trouver dans ce dispositif un cadre commun d'interaction garantissant une meilleure lisibilité et stabilité des actions engagées au service de l'amélioration de l'accès aux soins et de la réduction des inégalités territoriales de santé.

Le Pays du Clermontois dispose de véritables atouts : deux centres hospitaliers, dont un spécialisé en psychiatrie, des professionnels de santé libéraux, des établissements d'hébergement répartis sur le territoire, des associations de soins et d'accompagnement, des réseaux, etc...

Fort d'une longue expérience de l'accueil du handicap et de la fragilité, notre territoire pourrait tendre vers la notion de « territoire inclusif ».



Renforcer le parcours de santé des publics vulnérables (personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap, seniors, enfants) en améliorant l'accès aux droits et en proposant des actions de prévention santé



Promouvoir un environnement favorable à la santé en sensibilisant à la qualité de l'air intérieur et en agissant sur les situations d'habitat indigne.



Accompagner le développement de la e-santé aussi dans le cadre de la perte d'autonomie



Soutenir les initiatives garantissant une meilleure inclusion des personnes fragiles (PMR, personnes âgées) dans la société.

ACTIONS



Renforcer l'offre de soins sur le territoire en améliorant la visibilité et l'attractivité de celui-ci auprès des étudiants et professionnels de santé et en consolidant les liens entre les professionnels qui y sont présents (libéraux et hospitaliers)



Soutenir et mieux faire connaître auprès des professionnels de santé libéraux et de la population **l'activité des deux hôpitaux** présents sur le territoire



Améliorer le parcours de vie en santé mentale en proposant des actions de sensibilisation sur la thématique de la santé mentale ; en renforçant les liens entre les différents acteurs ; en proposant des formations



ORIENTATION 4

Favoriser l'accès de tous à une offre culturelle de qualité

CONSTAT



Les enquêtes portant sur le niveau de formation des jeunes ou sur la politique de lecture publique ont montré aux élus du Clermontois un retard du territoire en matière culturelle. Actuellement, seuls quelques éléments de politique culturelle sont de compétence intercommunale, rendant illisible et inefficace une action publique globale au service de tous.

La création d'un pôle culturel à Clermont, le projet d'ouverture d'un musée départemental à Mouy, la structuration d'un centre de rencontres et de mémoire autour de la psychiatrie montrent que notre territoire, en s'appuyant sur les initiatives locales, peut proposer une offre culturelle originale, nous permettant de nous démarquer des équipements existants dans le département.

ACTIONS



Etablir un état des lieux sur l'ensemble du territoire des offres culturelles et d'animation, et mieux faire connaître les initiatives locales, permettre aux acteurs du territoire de se rencontrer, de développer des projets communs



Redéfinir la place et le rôle du Centre d'Animation et de Loisirs



Créer un équipement structurant original, dans l'ancien collège de Clermont devenu Monument Historique, liant la lecture publique, les diverses formes d'écriture sur lesquelles se sont spécialisées des associations locales, le numérique. Ce lieu devra avoir une programmation perceptible au-delà de la région et rayonner sur l'ensemble du territoire par des activités hors-les-murs.



Approfondir les solidarités au sein de notre territoire

ORIENTATION 5

Soutenir le commerce local, l'artisanat et les initiatives issues de l'économie sociale et solidaire

CONSTAT



Le rapport aux biens matériels, à la consommation est actuellement en mutation dans notre société. La surconsommation, l'uniformisation des biens due à l'internationalisation de la production et du commerce perdurent mais la pandémie et le réchauffement climatique ont accéléré la prise de conscience de l'impasse dans laquelle s'engouffrait le monde, chez une partie croissante de la population.

Des initiatives individuelles locales sont prises dans de nombreux domaines, agriculture, artisanat, commerce, des formes possibles de création d'entreprises dans le cadre de l'économie sociale et solidaire peuvent être développées, mais la puissance publique peine à les accompagner.

ACTIONS



Accompagner et promouvoir à l'échelle du territoire le commerce local et l'artisanat, vecteurs de lien social



Soutenir les porteurs de projets, les entreprises socialement innovantes, les structures d'insertion par l'activité économique, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire



Soutenir les financements solidaires



Promouvoir la consommation responsable



CONSTAT

A travers ses dimensions sociales, culturelles et écologiques, le sport est un enjeu de territoire. Pourtant l'intercommunalité n'a qu'une compétence limitée à la gestion de quelques équipements sportifs déterminés. Concernant potentiellement toute la population, enfants, jeunes, actifs, aînés, la pratique sportive a des vertus en termes de civisme, de santé, de lien social.

Il est donc important de développer l'appétence de tous pour la pratique sportive en accompagnant également une réflexion autour des habitudes (alimentaires, citoyennes) et des valeurs véhiculées (humaines) pour préparer aux pratiques de demain.

ACTIONS

Permettre aux jeunes de la CC de pouvoir essayer plusieurs sports.



Développer les interventions sur l'équilibre alimentaire (écoles de la CC) .



Proposer des actions autour de la pratique sportive dans le cadre des JO 2024.



Éduquer à la pratique libre.



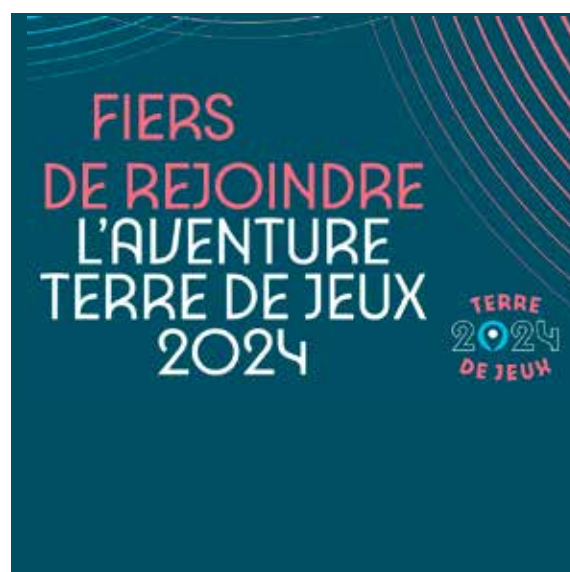
Donner une lisibilité à l'offre sportive du Clermontois.



Sensibiliser les associations sportives et les clubs à l'inclusion des personnes en situation de handicap.



Initier une politique sportive de territoire, en incitant au regroupement des clubs portant les mêmes disciplines.





Vos notes...



www.pays-clermontois.fr



PAYS DU **CLERMONTOIS**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CLERMONTOIS**

9 rue Henri Breuil - 60600 Clermont
accueil@pays-clermontois.fr